

Monsieur le différencier a Vre Excellence  
par son fils de l'homme, pour ce que par au paravant  
l'ancien baron mes l'ère au fils Maréchal, adresser  
a Vre Excellence. a laquelle je donne ample  
advertissement de ce que luy pleut me recommander  
a moy partement d'advers. Et certes je ne suis de  
ce que je de l'aire a Vre Excellence. Car le  
sageur que fait Vre Excellence est fort desir  
de la partie principale et de luy les gens de  
bien. que je de pour avoir appris de luy bon  
lien. et avoir quelque affectus par tant de  
suffisants arguments, que je ne puis persua  
derement, que la chose ne vienne a la fin desir  
s'il pleust a Vre Excellence avec la commodité  
y mettre la bonne main. Les adversaires imaginent  
diverses choses, et l'ère y est tant comente, que  
ne soy dubiter, et ne soy approuver, mais  
prouver, que les choses au l'ère part. Il sont  
fort l'ère par le passage du Duc Dalme qui  
ont accompagné des l'ère du pays jusques a  
la sortie du duché, et je l'ère Vre Excellence avec  
pour entendre particulièrement. Il sont son salutgard  
les l'ère l'ère, et les autres ont été visités et  
l'ère l'ère. Les commissaires de Vre Excellence sont de  
pardonner l'ère a grande diligence a l'ère l'ère  
de l'ère l'ère. Et mes l'ère quel l'ère l'ère  
de l'ère l'ère des affaires de Vre Excellence, me  
ferez l'ère plus l'ère et l'ère et l'ère l'ère  
a moy possible l'ère l'ère de Vre Excellence l'ère  
le l'ère l'ère l'ère a l'ère et l'ère l'ère  
l'ère l'ère et l'ère l'ère de l'ère le 30. juillet. 1567

31

1567. July 30.

De Vre Excellence le l'ère et obéissant  
serviteur. — Murroux

A Monseigneur

Monsieur Le Prince  
Doranges.

Monseigneur, Je differa ecrire a vostre excellence  
par le sieur de Houues, pource que peu auparavant  
j'auoye bailler mes lettres au sieur Markeman adres-  
santz a vostre excell<sup>te</sup> a laquelle je donnoye ample ad-  
uertissement de ce quil luy pleut me commander a  
mon parlement danuers. Et certes je ne suis deceu  
en ce que je declarai a vostre excellence. Car le seigneur  
est fort desiré de la partie principale et de tous les  
gens de bien, que je dis pour lauoir appris de  
bien bon lieu et auoir recongneu l'affection par  
tant de souffisantz, que je ne me suis persuader  
aultrement, que la chose ne vienne a la fin desirée  
sil plaisoit a vostre excellence avec la commodité  
y mettre la bonne main. Les aduersaires imaginent  
diuerses choses, et ceste cy et tant conuente, quilz ne  
sen doubtent, et ne sen appercoient, Mais pensent  
que lon aspire aultre part. Ilz sont fort leuez par  
le passage du Duc Dalua quilz ont accompaignié.  
Dois l'entree du pays jusques a la sortie dicelluy,  
comme je tiens vostre excellence laura peu entendre  
particulièrement. Ilz ont heu faulxuegarde en  
leurs terreys, et les aultres ont este visitez et bien te-  
nuys. Les commissaires de vostre excellence sont en-  
toir pardeca vacquant a grande diligence a l'ex-  
cution de leur charges. Et maintenant quilz  
tiendront compte de l'entier estat des affaires de  
vostre excell<sup>te</sup> ne feray ceste plus longue en bai-

1567. 30. Juill.

lant en toute humilite a mon possible les mains  
de vostre excell<sup>ce</sup> Priant le Createur quil doint a  
jcelle en toute prosperite treslongue et heureuse  
vie. De Dole ce 30. Juillet 1567.

De vostre excellence le tres humble et  
obeissant seruiteur  
Michoute

A Monseigneur  
Monseigneur le Prince Dorenges.